

Epargne

## Racheter des trimestres de retraite, une opération intéressante... surtout cette année

Les seniors qui veulent continuer à travailler une fois à la retraite ont tout intérêt à se poser vite la question du rachat de trimestres. Les règles du cumul emploi retraite vont en effet changer à partir du 1er janvier 2027 et elles seront moins avantageuses pour les moins de 67 ans qui conservent une activité. En partant avant la fin de l'année, il est possible de conserver le régime actuel

Abonnés

Inclus dans votre abonnement

Publié le 30 janvier 2026 à 07:00 - Maj 30 janvier 2026 à 11:37



**Carole Papazian**



- JAUBERT/SIPA

**Les faits** - Coût, fiscalité, amortissement... Voici concrètement comment la mesure issue de la loi de financement de la sécurité sociale votée en

décembre dernier impactera les cadres et les chefs d'entreprise.

---

Chaque année, vous pouvez **racheter des trimestres de retraite**. Il est possible de racheter des années d'études supérieures, certaines périodes de stages en entreprise et des années incomplètes. Et, bonne nouvelle, il y a un coup de pouce fiscal. « Les sommes versées pour le rachat de trimestres de retraite sont déductibles du revenu imposable », rappelle Sapiendo. Le problème, c'est qu'on ne sait pas vraiment ce qu'on achète... Vu le manque de visibilité sur la question des retraites, rien ne presse donc. « N'achetez pas à 50 ans, vous ne savez pas ce que ça va vous rapporter », conseille Pascale Gauthier, chez Novelvy.

**A LIRE AUSSI:**

- Trimestres manquants, carrières longues, rachats : ce que vous pouvez encore optimiser

Pourtant, cette année, certains seniors ne doivent surtout pas manquer le coche. Il s'agit de ceux qui peuvent partir à la retraite en 2026 et qui veulent continuer à travailler. « Toutes les personnes qui peuvent déclencher leur pension en 2026 doivent se poser la question de leur date de départ à la retraite, voire avec un rachat de trimestres. Il est plus judicieux dans certains cas de demander la mise en paiement de ses pensions à taux minoré avant la fin de l'année que d'attendre le taux plein après le 1er janvier 2027 pour cumuler », explique Alexandre Simon, expert retraite chez Origami&Co.

En effet, les **règles du cumul emploi retraite vont être durcies**. Aujourd'hui, si vous partez à l'âge légal à taux plein, vous êtes libre de cumuler retraite et nouveau salaire sans plafond. Dès janvier 2027, le cumul sera plafonné pour tous les nouveaux retraités de moins de 67 ans. Il ne sera possible de cumuler que 7 000 euros de revenus par an à une pension (au-delà, la retraite sera diminuée de la moitié des salaires gagnés).

Mais rien ne changera pour les anciens retraités. Certains ont donc intérêt à prendre leur retraite avant la fin de l'année. Prenons le cas d'un dirigeant

assimilé salarié qui aura l'âge légal le 1er octobre 2026. Il termine sa carrière avec un salaire de 7 000 euros brut par mois et veut continuer à travailler. Il aurait une retraite de 4 000 euros brut par mois. « S'il attend 2027 pour prendre sa retraite, la moitié de ce qui dépasse 7 000 euros par an sera déduit de sa pension. S'il continue à travailler avec son ancienne rémunération de 84 000 euros par an, on devra retirer de sa pension la moitié des 77 000 euros annuels qui dépassent les 7 000 euros de plafond, soit 38 500 euros. Il ne resterait plus grand-chose (9 500 euros de pension par an). A moins de se rémunérer en dividendes... », calcule Alexandre Simon.

Si vous n'avez pas l'intention de continuer à travailler, la date du 1er janvier 2027 ne change rien pour vous. Sinon, elle change tout. Et l'horloge tourne. « Ceux qui veulent partir avant la fin de l'année et racheter des trimestres doivent le faire sans attendre, les demandes vont être nombreuses et les délais de traitement des caisses de retraite sont importants, surtout lorsqu'une partie de la carrière a été effectuée à l'étranger » souligne Pascale Gauthier.

## Combien ça coûte ?

Quel est le prix de ces rachats de trimestres et le gain à en attendre ? Prenons le cas de deux personnes nées en juin 1963 avec 166 trimestres cotisés, soit quatre de moins du taux plein.

Premier cas : un cadre qui gagne 102 000 euros avec une carrière de salarié et une progression régulière jusqu'en 2018, après quelques petits jobs en 1982 et 1983 et le service militaire. S'il part le 1er avril 2026 à l'âge légal, sans racheter de trimestres, il percevra une retraite de 3 767 euros net par mois. En rachetant quatre trimestres, sa retraite passe à 3 941 euros. « C'est un gain de 2 089 euros par an. Le rachat coûte 18 040 euros, il faut donc 9 ans pour qu'il soit remboursé », explique Pascale Gauthier qui déconseille l'option 2 de rachat jugée trop coûteuse (1). S'il attend un an d'avoir 170 trimestres, sa pension atteindra 4 068 euros par mois.

Deuxième cas : un chef d'entreprise avec une carrière plus accidentée. Même début de carrière similaire et même âge, mais profil différent : il crée son entreprise en 2005 et ses revenus sont irréguliers. En partant à l'âge légal, il a une retraite nette de 2 375 euros par mois sans rachat de trimestres et de 2 490 euros en rachetant quatre trimestres. Il faut 13 ans pour que son effort d'épargne soit remboursé. En travaillant un an de plus, sa retraite s'élève à 2 593 euros mensuels.

En reportant d'un an leur départ à la retraite, ils seront sous le coup des nouvelles règles de cumul. Tout dépend alors de leurs projets. Pour les seniors, anticiper la retraite fait partie des bonnes questions à se poser en ce début d'année !

(1) « L'option 1 permet d'avancer la date du taux plein, l'option 2 d'avancer la date du taux plein et d'augmenter le montant de la retraite de base », résume Agirc-Arrco.

**A LIRE AUSSI:**

- Les erreurs les plus fréquentes sur sa retraite... et comment les éviter

Retraite